

## **LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR LES OBLIGES ALIMENTAIRES**

Les pièces justificatives obligatoires sont à fournir en fonction de la situation (si possible faire les photocopies mais présenter les originaux) :

### Pour les enfants :

- livret de famille
- carte d'identité de chaque adulte
- jugement de divorce ou de séparation
- nom et adresse des enfants (pour obligé alimentaire)

### Justificatifs de ressources :

- 3 derniers bulletins de salaire de toutes les personnes vivant au foyer
- pensions alimentaires, prestations compensatoires
- ASSEDIC, RMI, indemnités journalières CPAM, Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- attestation des prestations de la CAF
- pension d'invalidité, rente d'accident de travail
- pensions/retraites (dernier relevé bancaire en indiquant la périodicité du versement) ainsi que les déclarations fiscales adressées par les caisses de retraite
- dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu

### Justificatifs des charges :

- dernière taxe foncière
- dernière taxe d'habitation
- 3 dernières quittances de loyer ou attestation d'hébergement
- tableau d'amortissement des charges (crédits)
- justificatifs des frais de scolarité ou frais de garde des enfants
- factures d'eau, EDF-GDF, chauffage,
- carte vitale ou attestation
- cotisation annuelle de l'assurance habitation
- plan de sur-endettement
- devis maison de retraite (prix journée) si vous le possédez